CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du Lundi 22 Février 2021 à 19h30

***L'an deux mille vingt et un**, le vingt-deux Février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.*

Présents : Mr ANJORAND David, Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, Mr CLEMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, Mme ESNEAULT Claudia, Mr FRIBAULT Arnaud, Mr GAUTIER Charbel, Mr MERCIER Rémi, Mr PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, Mr PRAUD Jacques, Mme RABJEAU Maud, Mme ROBERT Ingrid, Mr SOURISSEAU Freddy

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Total : 15

Madame Anne BRICAUD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 19h30.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 JANVIER 2021.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 Janvier 2021 n'appelle pas de modifications. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM N°2021-07 : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS « COMMUNALES »

Rapporteur : Charbel GAUTIER

La commission « Secteur associatif » s'est réunie le 9 février 2021.

Vous trouverez ci-dessous les propositions de la commission validées par la commission finances et en annexe n°1 son compte rendu.

NOM des associations	Description de la demande	Montant attribué 2015	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017	Montant attribué 2018	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant voté en 2021
Les Coteaux de La Roche	Football - fonctionnement	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750.00 €	0.00 €	750.00 €
	Courir avec les coteaux de la Roche		200,00 €					00.00
Jumelage des grés		300,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350.00 €	350.00 €	00.00
Les Lutins		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Le Cerf Volant Bleu		200,00 €	250,00 €	250,00 €			00.00 €	00.00
Le Foyer des jeunes		850,00 €	0,00 €				00.00 €	00.00
APEL		1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	Trail de LA ROCHE BLANCHE				200,00 €			
Pied Bercy		500,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600.00 €	600.00 €	800.00 €
Comité des fêtes		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300.00 €	300.00 €	00.00
La maison d'en haut		150,00 €	0,00 €					
Art en pansée		0,00 €	0,00 €			300.00 €	300.00 €	00.00
	Festival des chansons et des mots pour le Dire						500.00 €	00.00
Amis du Palet		0,00 €	0,00 €					00.00
OGEC		1 500,00 €	1 500,00 €		1000			00.00
Les beaux jours		0,00 €	0,00 €					00.00
Syndicat d'initiative		0,00 €	500,00 €			500.00 €	500.00 €	00.00
G4J								00.00
Au repaire des furets								00.00
TOTAL		**6 150,00 €**	**5 950,00 €**	**3 850,00 €**	**4 800,00 €**	**4 100.00 €**	**3 850.00 €**	**2 850.00 €**

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux « associations communales » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

PRÉCISE que ces montants seront inscrits au budget 2021.

Monsieur Laurent PAGEAU s'interroge si la commission a bien défini des critères pour déterminer les montants de subventions. Monsieur Charbel GAUTIER lui indique que la commission a défini en amont des critères.

Monsieur Freddy SOURISSEAU s'interroge sur la raison de la demande de subvention pour l'APEL, Monsieur Charbel GAUTIER lui indique que des dépenses ont été faite pour les enfants.

DCM N°2021-08 : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS « HORS COMMUNE »

Rapporteur : Charbel GAUTIER

La commission « Secteur associatif » s'est réunie le 9 février 2021.

Vous trouverez ci-dessous les propositions de la commission validées par la commission finances et en annexe n°1 son compte rendu.

NOM des associations	Montant attribué 2015	Montant attribué 2016	Montant attribué 2017	Montant attribué 2018	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant voté en 2021
Fédérations malades et handicapés	70,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Association locale aide à domicile pouillé	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500.00 €	500.00 €	750.00 €
ADAPB	100,00 €	0,00 €					
ADL	0,00 €	0,00 €					
ADT 44	0,00 €	0,00 €					
Croix Rouge Française	0,00 €	0,00 €					
Don du sang	40,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50.00 €	60.00 €	60.00 €
Le souvenir Français	50,00 €	50,00 €	50,00 €	80,00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Restos du cœur	150,00 €	150,00 €	200,00 €	150,00 €	200.00 €	250.00 €	250.00 €
Association Onco Plein Air	0,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Banque alimentaire de LOIRE-ATLANTIQUE				100,00 €			
Transport Solidaire	0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100.00 €	200.00 €	200.00 €
Association des Paralysés de France				100,00 €	100.00 €	100.00 €	
Pays d'ANCENIS Basket			60,00 €				
Mésanger Twirling			20,00 €		20.00 €		
Union Sportive Ancenienne			50,00 €				

MASA : Natation synchronisée Ancenis			60,00 €	30,00 €	80.00 €	60.00 €	
Les Pierrots			10,00 €		20.00 €	20.00 €	
L'outil en main d'Ancenis						20.00 €	40.00 €
Tennis Club Mésanger				60,00 €			
Association Saint Vincent de Paul							60.00 €
US Varadais							
ARRA							40.00 €
TOTAL	**910,00 €**	**975,00 €**	**1 225,00 €**	**1 295,00 €**	**1 320.00 €**	**1 460.00 €**	**1 650.00 €**

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux « associations hors commune » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

PRÉCISE que ces montants seront inscrits au budget 2021.

DCM N°2021-09 : FISCALITÉ : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Rapporteur : Delphine CLOUET

La commission finances s'est réunie le 8 février sur cette question.

En 2021, la commission propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

En 2019 et 2020, les taux n'ont pas augmenté.
En 2016, 2017 et 2018, les taux des taxes locales ont augmenté de 0,5 point.

Madame Delphine CLOUET indique que par la loi finances 2021 qui révise les bases d'imposition permet une augmentation de 4 800 € sans modifier les taux des taxes. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les taux.

Par ailleurs, suite à la réforme sur la taxe d'habitation, l'état nous impose de ne pas modifier notre taux sur la taxe d'habitation. Enfin, notre capacité d'autofinancement et donc notre capacité à investir se maintien depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

ARRÊTE les taux d'imposition pour 2021 à :

Taxe d'habitation	21,25 %
Taxe sur le foncier bâti	21,25 %
Taxe sur le foncier non bâti	53,20 %

AUTORISE Monsieur le Maire à faire le nécessaire en ce sens.

Monsieur Freddy SOURISSEAU fait remarquer que la commune de la Roche Blanche fait partie des communes avec des taux élevés par rapport aux communes environnantes.

DCM N°2021-10 : INSTALLATION DE MODULAIRE POLE DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL-DETR 2021

Rapporteur : Ronan CLEMENCEAU

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé le 5 février (date butoir au 5 février), cependant une délibération doit être prise pour accepter le projet et demander cette subvention.

La commune de la Roche Blanche souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation de modulaire pour le pôle de santé, rue des Marronniers pour des travaux qui devraient débuter courant Mai 2021.

A ce jour, sur la commune de la Roche Blanche, il existe une infirmière libérale qui loue un local professionnel chez un particulier. Ce particulier a mis en vente le local. Pour cela, la commune souhaite construire un pôle de santé qui permettrait de regrouper l'infirmière et d'autres professions paramédicales.

En effet, la commune de La Roche Blanche souhaite conserver et faire venir d'autres professions médicales et paramédicales.
Aussi, afin de favoriser la continuité et l'égal accès aux soins de notre population, la collectivité souhaite construire un pôle de santé.

C'est pour cela que la commission bâtiment s'est réuni afin de travailler sur le projet d'installation de modulaire.

L'opération consisterait à mettre en place 1 bâtiment de type modulaire pour une surface totale de 62 m² avec une isolation correspondant à la RT 2012.

Les modulaires seront installés sur un terrain communal dans le centre bourg, près de l'accueil périscolaire et de l'école Sainte Marie.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	**Montant prévisionnel HT**
Ensemble Bâtiments modulaire + bardage	69 634,73 €
VRD	8 719,50 €
Electricité (climatisation) - plomberie	6 128,91 €
Architecte	2 500,00 €
Coût HT	**86 983,14 €**

Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable**	**Montant HT**	**Taux intervention**
DSIL-DETR	Sollicité	86 983,14 €	30 444,10 €	35%
Conseil départemental : fonds "Commune Rurales"	Sollicité	86 983,14 €	17 396,63 €	20%
fonds de concours compa	Sollicité	86 983,14 €	17 396,63 €	20%
Région	Sollicité	86 983,14 €	4 349,16 €	5%
Sous-total			**69 586,52 €**	80%
Autofinancement			17 396,62 €	0
Coût HT			**86 983,14 €**	

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTER le projet d'installation de modulaire pour le pole de santé,

AUTORISE la demande de subvention pour le projet au titre de la DSIL-DETR 2021,

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire,

SOLLICITE auprès de l'ETAT une subvention au titre de la DSIL-DETR à hauteur maximale de 35 % du cout hors taxe de l'opération de travaux pour ce projet estimé à 86 983.14 € HT

DETERMINE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme ci-dessus.

DCM N°2021-11 : INSTALLATION DE MODULAIRE POLE DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN COMMUNES RURALES – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Ronan CLEMENCEAU

Le dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien communes rurales auprès du Conseil Départemental a été déposé le 28 Janvier 2021, cependant une délibération doit être prise pour accepter le projet et demander cette subvention.

La commune de la Roche Blanche souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation de modulaire pour le pôle de santé, rue des Marronniers pour des travaux qui devraient débuter courant Mai 2021.

A ce jour, sur la commune de la Roche Blanche, il existe une infirmière libérale qui loue un local professionnel chez un particulier. Ce particulier a mis en vente le local. Pour cela, la commune souhaite construire un pôle de santé qui permettrait de regrouper l'infirmière et d'autres professions paramédicales.

En effet, la commune de La Roche Blanche souhaite conserver et faire venir d'autres professions médicales et paramédicales.

Aussi, afin de favoriser la continuité et l'égal accès aux soins de notre population, la collectivité souhaite construire un pôle de santé.

C'est pour cela que la commission bâtiment s'est réuni afin de travailler sur le projet d'installation de modulaire.

L'opération consisterait à mettre en place 1 bâtiment de type modulaire pour une surface totale de 62 m² avec une isolation correspondant à la RT 2012.

Les modulaires seront installés sur un terrain communal dans le centre bourg, près de l'accueil périscolaire et de l'école Sainte Marie.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	**Montant prévisionnel HT**
Ensemble Bâtiments modulaire + bardage	69 634,73 €
VRD	8 719,50 €
Electricité (climatisation) - plomberie	6 128,91 €
Architecte	2 500,00 €
Etude (SPS - Bureau de contrôle)	1 500,00 €
Coût HT	**88 483,14 €**

Plan de financement prévisionnel **Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande**				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable**	**Montant HT**	**Taux intervention**
DSIL-DETR	Sollicité	86 983,14 €	30 444,10 €	35%
Conseil départemental : fonds "Commune Rurales"	Sollicité	88 483,14 €	17 696,63 €	20%
fonds de concours compa	Sollicité	88 483,14 €	17 696,63 €	20%
Région	Sollicité	88 483,14 €	4 424,16 €	5%
Sous-total			**70 261,52 €**	80%
Autofinancement			18 221,62 €	0
Coût HT			**88 483,14 €**	

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTER le projet d'installation de modulaire pour le pôle de santé,

AUTORISE la demande de subvention pour le projet au titre du fonds de soutien communes rurales auprès du Conseil Départemental

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds de soutien communes rurales à hauteur maximale de 20 % du cout hors taxe de l'opération de travaux pour ce projet estimé à 88 483.14 € HT

DETERMINE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme ci-dessus.

DCM N°2021-12 : INSTALLATION DE MODULAIRE POLE DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL AIDE D'URGENCE POUR LE MAINTIEN DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Rapporteur : Ronan CLEMENCEAU

Le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Régional aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé a été déposé le 22 Janvier 2021, cependant une délibération doit être prise pour accepter le projet et demander cette subvention.

La commune de la Roche Blanche souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation de modulaire pour le pôle de santé, rue des Marronniers pour des travaux qui devraient débuter courant Mai 2021.

A ce jour, sur la commune de la Roche Blanche, il existe une infirmière libérale qui loue un local professionnel chez un particulier. Ce particulier a mis en vente le local. Pour cela, la commune souhaite construire un pôle de santé qui permettrait de regrouper l'infirmière et d'autres professions paramédicales.

En effet, la commune de La Roche Blanche souhaite conserver et faire venir d'autres professions médicales et paramédicales.

Aussi, afin de favoriser la continuité et l'égal accès aux soins de notre population, la collectivité souhaite construire un pôle de santé.

C'est pour cela que la commission bâtiment s'est réuni afin de travailler sur le projet d'installation de modulaire.

L'opération consisterait à mettre en place 1 bâtiment de type modulaire pour une surface totale de 62 m² avec une isolation correspondant à la RT 2012.

Les modulaires seront installés sur un terrain communal dans le centre bourg, près de l'accueil périscolaire et de l'école Sainte Marie.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	**Montant prévisionnel HT**

Ensemble Bâtiments modulaire + bardage	69 634,73 €
VRD	8 719,50 €
Electricité (climatisation) - plomberie	6 128,91 €
Architecte	2 500,00 €
Etude (SPS - Bureau de contrôle)	1 500,00 €
Coût HT	**88 483,14 €**

Plan de financement prévisionnel **Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande**				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable**	**Montant HT**	**Taux intervention**
DSIL-DETR	Sollicité	86 983,14 €	30 444,10 €	35%
Conseil départemental : fonds "Commune Rurales"	Sollicité	88 483,14 €	17 696,63 €	20%
fonds de concours compa	Sollicité	88 483,14 €	17 696,63 €	20%
Région	Sollicité	88 483,14 €	4 424,16 €	5%
Sous-total			**70 261,52 €**	80%
Autofinancement			18 221,62 €	0
Coût HT			**88 483,14 €**	

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTER le projet d'installation de modulaire pour le pôle de santé,

AUTORISE la demande de subvention pour le projet au titre du fonds régional aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention au titre du fonds régional aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé à hauteur maximale de 5 % du cout hors taxe de l'opération de travaux pour ce projet estimé à 88 483.14 € HT

DETERMINE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme ci-dessus.

DCM N°2021-13 : AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021

Rapporteur : Ronan CLEMENCEAU

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé le 5 février (date butoir au 5 février), cependant une délibération doit être prise pour accepter le projet et demander cette subvention.

La commune de la Roche Blanche souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du plan d'eau, rue des coteaux pour des travaux qui devraient débuter courant du 2ème semestre 2021.

A ce jour, sur la commune de la Roche Blanche, il existe un plan d'eau qui sert principalement de lieu de pêche. L'exploitation est faite par la société de pêche Ancenienne qui s'occupe de l'alevinage. Un city stade pour les 10-14 ans est existant près de la salle polyvalente et un terrain de foot stabilisé rue du pressoir.

En effet, la commune est consciente du manque d'attractivité pour l'enfance 1- 9 ans et la jeunesse 14-20 ans. Pour cela, la commune souhaite réaménager le plan d'eau avec un aire de camping car, des structures de jeux pour enfants, un espaces skate park et des sanisettes.

Pour cela que la commission bâtiment s'est réuni afin de travailler sur le projet d'aménagement du plan d'eau.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	**Montant prévisionnel HT**
Aire de camping-car	17 950,00 €
Sanisettes	26 994,50 €
Aire de jeux pour enfants	19 178,70 €
Skate Park	13 550,00 €
Raccordement eau	980,00 €
VRD - revêtement	20 367,60 €
Coût HT	**99 020,80 €**

Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable**	**Montant HT**	**Taux intervention**
DETR	Sollicité	99 020,80 €	24 755,20 €	25%
Conseil départemental : fonds "Commune Rurales"	Sollicité	99 020,80 €	24 755,20 €	25%
fonds de concours compa	Sollicité	99 020,80 €	29 706,24 €	30%
Sous-total			**79 216,64 €**	80%
Autofinancement			19 804,16 €	0
Coût HT			**99 020,80 €**	

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ADOPTER le projet d'installation d'aménagement du plan d'eau,

AUTORISE la demande de subvention pour le projet au titre de la DETR 2021

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire,

SOLLICITE auprès de l'ETAT une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur maximale de 25 % du cout hors taxe de l'opération de travaux pour ce projet estimé à 99 020.80 € HT

DETERMINE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme ci-dessus.

Monsieur Freddy SOURISSEAU s'interroge sur l'emplacement du skate park, Monsieur le Maire lui indique que dans l'immédiat on vote les demandes de subventions et dans un second temps on rediscutera plus précisément de l'emplacement.

DCM N°2021-14 : AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN COMMUNES RURALES – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien communes rurales près du Conseil départemental doit être déposé rapidement, cependant une délibération doit être prise pour accepter le projet et demander cette subvention.

La commune de la Roche Blanche souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du plan d'eau, rue des coteaux pour des travaux qui devraient débuter courant du 2ème semestre 2021.

A ce jour, sur la commune de la Roche Blanche, il existe un plan d'eau qui sert principalement de lieu de pêche. L'exploitation est faite par la société de pêche Ancenienne qui s'occupe de l'alevinage. Un city stade pour les 10-14 ans est existant près de la salle polyvalente et un terrain de foot stabilisé rue du pressoir.

En effet, la commune est consciente du manque d'attractivité pour l'enfance 1- 9 ans et la jeunesse 14-20 ans. Pour cela, la commune souhaite réaménager le plan d'eau avec un aire de camping car, des structures de jeux pour enfants, un espaces skate park et des sanisettes.

Pour cela que la commission bâtiment s'est réuni afin de travailler sur le projet d'aménagement du plan d'eau.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	**Montant prévisionnel HT**
Aire de camping-car	17 950,00 €
Sanisettes	26 994,50 €
Aire de jeux pour enfants	19 178,70 €
Skate Park	13 550,00 €
Raccordement eau	980,00 €
VRD - revêtement	20 367,60 €
Coût HT	**99 020,80 €**

Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable**	**Montant HT**	**Taux intervention**
DETR	Sollicité	99 020,80 €	24 755,20 €	25%
Conseil départemental : fonds "Commune Rurales"	Sollicité	99 020,80 €	24 755,20 €	25%
fonds de concours compa	Sollicité	99 020,80 €	29 706,24 €	30%
Sous-total			**79 216,64 €**	80%
Autofinancement			19 804,16 €	0
Coût HT			**99 020,80 €**	

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ADOPTER le projet d'installation d'aménagement du plan d'eau,

AUTORISE la demande de subvention pour le projet au titre du fonds de soutien communes rurales

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds de soutien communes rurales à hauteur maximale de 25 % du cout hors taxe de l'opération de travaux pour ce projet estimé à 99 020.80 € HT

DETERMINE le plan de financement prévisionnel de l'opération comme ci-dessus.

DCM N°2021-15 : DÉCISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 18 Janvier 2021.

Délégations n°4 : Dépenses d'investissement :

Objet de la dépense	Entreprise	Date du mandatement	Montant TTC
REHABILIATION SALLE POLYVALENTE ACHAT DE CENDRIER MURAL	MANUTAN COLLECTIVIE	21/01/2021	627.60 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE MO – 8EME SITUATION	PEPS ARCHITECTURE	21/01/2021	494.55 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENT MISSION SPS	ATAE	21/01/2021	1382.40 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE BUREAU DE CONTROLE	QUALICONSULT	21/01/2021	351.00 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE BUREAU DE CONTROLE	QUALICONSULT	21/01/2021	126.00 €
REHABILITATION SALLE POLYVALENTE MO – 9EME SITUATION-FINALE	PEPS ARCHITECTURE	21/01/2021	494.55 €

Délégation n° 21 : Exercice du droit préemption urbain :

- Figure dans cette délégation la compétence d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,

Date	Section	N° de parcelle	Adresse	Superficie totale
04/01/2021	A	1072	65 Place de l'Eglise	160 m²
15/01/2021	ZM	222	5 Impasse des Chèvrefeuilles	208 m²
09/02/2021	C	2014	516 rue Saint Michel	1 194 m²

Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur l'ensemble des dossiers ci-dessus.

Le conseil Municipal :

VU le code Général des Collectivités Territoriales

PREND note de ces décisions

COMMISSIONS ET COMITES

SIVU

Madame Delphine CLOUET et Monsieur Freddy SOURISSEAU présents au Conseil Syndical du SIVU de l'enfance indique au Conseil Municipal que le RAM propose des créneaux supplémentaires aux assistantes maternelles suite au recrutement d'un agent supplémentaire.

Par ailleurs, concernant le multi accueil, des difficultés subsistent avec les services judiciaires – aide social qui imposent les présences des enfants sur différents créneaux, en effet, ils ne tiennent pas en compte les effectifs du multi accueil. Pour cela, un courrier sera envoyé dans ce sens.

GROUPEMENT ANSAMBLE

Madame Christelle PHILIPPEAU indique que le marché du groupement arrive à terme et au vu du peu de temps pour le montage d'un marché, il est prévu de prolonger d'un an le contrat.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Ronan CLEMENCEAU indique au conseil municipal suite au rendez-vous avec le SYDELA, qu'il serait judicieux de passer l'éclairage public en led sur le lotissement du Clos Michel dans un premier temps. Un plan pluriannuel sera effectué afin d'étaler les travaux dans le temps.

BULLETIN

Les membres de la commissions info informe le Conseil Municipal la possibilité de donner un nom à la salle polyvalente. Pour se faire, à l'occasion de la diffusion de la prochaine feuille verte, les administrés pourront faire des propositions de nom et retourner le coupon réponse en mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A la suite du lancement du recrutement d'un agent technique, Monsieur Florent BURGAUD a été retenu et sera nommé sur la commune de la Roche Blanche courant Mai 2021.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 29 Mars 2021 à 19h30

La séance est levée à 21h17

Le Maire

Jacques PRAUD